

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

PAGE 1/5

Présents : Mme ESTEVES FRAGA - MM. VAILLANT (Président) - WAILLIEZ – BRUN – SEINCE

En visioconférence : M. AUBINEAU

Excusé : M. MENSOUS

Assiste : M. Vincent VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfn.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 110 euros.

Etude de la situation au 31 Octobre 2023 des clubs NATIONAUX et REGIONAUX :

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction (situation informative) avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2023 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2023-2024, date finalement repoussée par le COMEX de la FFF au 30 Septembre 2023.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 28 Février 2024 pour être reçus à la FIA et jusqu'au 15 juin 2024 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables

- 1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2024/2025.
- 2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2024/2025.
- 3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2023/2024 et six joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2024/2025.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical - ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2024 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 Février de la saison en cours.

Nous indiquons aussi l'application du nouveau quota réglementaire du nombre d'arbitres par clubs de niveau NATIONAL et REGIONAL, **l'obligation se portant désormais à +1** pour chaque niveau entre R3 et Ligue 1.

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

PAGE 2/5

Ci-après la liste des clubs en infraction :

CHARENTE :

Régional 2 :

A.S. MERPINS – manque 2 arbitres – 3^{ème} année d'infraction

C.S. LEROY ANGOULEME – manque 2 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

A.S. ST YRIEIX – manque 1 arbitre (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. PUYMOYEN – manque 2 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

J.S. BASSEAU ANGOULEME – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

CHARENTE-MARITIME :

Régional 1 :

S.C. ST JEAN D'ANGELY - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

E.S. LA ROCHELLE - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

ETOILE MARITIME F.C. – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

ROYAN VAUX A.F.C. – manque 4 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

E.S. SAINTES FOOTBALL - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

AVENIR DE MATHA – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

CAP AUNIS A.S.P.T.T. - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

U.S. MARENNAISE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

AUNIS AVENIR F.C. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

CORREZE :

Régional 3 :

C.A. MEYMACOIS – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

CREUSE :

Régional 3 :

A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

PAGE 3/5

DORDOGNE :

Régional 1 :

A.S. NONTRON ST PARDOUX - manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

CHANCELADE MARSAC – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

BERGERAC LA CATTE – manque 1 arbitre (licences non validées à la suite d'une FIA) – 1^{ère} année d'infraction

GIRONDE :

National 2 :

LIBOURNE F.C. – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

National 3 :

U.S. LEGE CAP FERRET – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 1 :

U.S. LORMONT – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

LES COQS ROUGES DE BORDEAUX – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

F.C. LOUBESIEN - manque 1 arbitre (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

TARGON SOULIGNAC F.C. – manque 1 arbitre (attente pièces complémentaires pour couverture d'un arbitre) – 1^{ère} année d'infraction

LANDES :

National 3 :

SAINT PAUL SPORT - manque 3 arbitres (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

STADE YGOSSAIS – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

DOAZIT F.C. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

J.A. DAX – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 2^{ème} année d'infraction

LA VIOLETTE ATURINE – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

F.C. ST VINCENT DE PAUL – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

PAGE 4/5

LOT ET GARONNE :

Régional 2 :

ENT. BOE BON ENCONTRE – manque 1 arbitre (attente pièces complémentaires pour couverture d'un arbitre et/ou dossier médical non validé) – 1^{ère} année d'infraction

A.V. CASSENEUIL PAILLOLES – manque 1 arbitre (attente pièces complémentaires pour couverture d'un arbitre) – 1^{ère} année d'infraction

PYRENEES ATLANTIQUES :

Ligue 2 :

PAU F.C. – manque 3 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

National 3 :

LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 1 :

ARIN LUZIEN – manque 2 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

F.C. LESCARIEN – manque 2 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

A.S.M.U.R. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

UNION PORTUGAISE DE PAU – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

DEUX-SEVRES :

National 1 :

CHAMOIS NIORTAIS F.C. – manque 7 arbitres (dont un dossier médical non validé ce jour) – 3^{ème} année d'infraction

Régional 1 :

THOUARS FOOT 79 – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

F.C. NUEILLAUBIERS – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

EVEIL LE TALLUD – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

U.S. ST SAUVEUR – manque 3 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

E.S. AUBINRORTHAIS – manque 1 arbitre (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

STADE VOUILLE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

A.S. PAYS MELLOIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

PAGE 5/5

VIENNE :

National 3 :

S.O. CHATELLERAULT – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 1 :

C.A. NEUVILLE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

E.S. BUXEROLLES – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

Régional 2 :

C.S. NAINTRE - manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

E.S. BEAUMONT ST CYR - manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

U.S. MIGNE AUXANCES – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

OZON F.C. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

A.S. PORTUGAIS CHATELLERAULT – manque 2 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

HAUTE-VIENNE :

Régional 1 :

C.S. FEYTIAT – manque 2 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

AM. FRANCO PORTUGAISE DE LIMOGES – manque 1 arbitre (dossiers médicaux non validés ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

J.S. LAFARGE LIMOGES – manque 2 arbitres (dossier médical non validé ce jour) – 1^{ère} année d'infraction

LIMOGES BEAUBREUIL – manque 2 arbitres (dont une validation de licence à la suite d'une FIA) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

LIMOGES LANDOUGE - manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

AVENIR BELLAC ST JUNIEN LES COMBES – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

U.S. ST LEONARD DE NOBLAT - manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président C.R. Statut de l'Arbitrage,
Bernard VAILLANT

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET

P.V. validé le 03 Novembre 2023 par Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine